

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées par les techniciens des Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, du GDS 23, de la FDGDON 87, de la FREDON Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

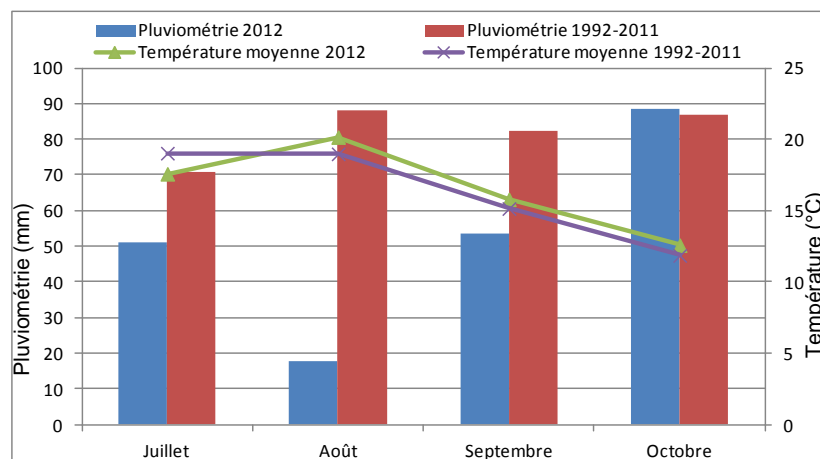
Bulletin disponible sur le site : <http://www.limousin.synagri.com/>, sur <http://www.fredon-limousin.fr/>  
et sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications)

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)



Ce bulletin reprend les observations réalisées sur 112 parcelles de référence (prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier) observées entre la 2ème et 3ème semaine d'octobre 2012, ainsi que sur des parcelles flottantes non référencées et observées tout au long de la période juillet-octobre. Ce bulletin donne une tendance de l'état des populations des principaux ravageurs des prairies que sont le campagnol terrestre, la taupe et le campagnol des champs pour l'automne 2012. Il permet également de confirmer la tendance d'évolution des populations observées au printemps et à l'été (Cf. Bulletins de Santé du végétal N°1 du 11/05/2012 et N°2 du 19/07/2012, disponibles sous <http://www.limousin.synagri.com/>).

### POINT CLIMATIQUE (JUILLET-OCTOBRE 2012)



Sources :

Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Dun le Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Objat).

On remarquera que les températures sont à peu près identiques aux moyennes de ces dernières années. Par contre, un déficit de pluviométrie s'est fait ressentir notamment en août, avec un retour à la normale pour le mois d'octobre.

### ÉTAT DE LA VEGETATION

Après un été et un début d'automne relativement sec, la pluie et la douceur de ces dernières semaines ont permis une nouvelle pousse d'herbe dans nos prairies.

Celle-ci va permettre aux campagnols terrestres de trouver une nourriture importante et une protection contre les prédateurs dans les parcelles non pâturées.

Bulletin de Santé du végétal – Prairies : maladies et parasitisme vertébrés et invertébrés N°3 – 12/11/2012 - Page 1 sur 10

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Prairies Limousin 2012 N°3, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
Boulevard des Arcades  
87 060 LIMOGES CEDEX  
[accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)  
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Stéphane CHAMPAGNOL  
FREDON LIMOUSIN  
13 rue Auguste Comte  
87 280 LIMOGES CEDEX  
[stephane.champagnol@gmail.com](mailto:stephane.champagnol@gmail.com)  
05 55 04 64 54

# CAMPAGNOL TERRESTRE (*ARVICOLA TERRESTRIS*)

## • Éléments de biologie

Le campagnol atteint une maturité sexuelle à l'âge de 2 mois. Sa période de reproduction s'étend d'avril à octobre. Sa durée de gestation est de 21 jours. 5 à 6 portées par an sont possibles, avec 2 à 8 petits par portée.

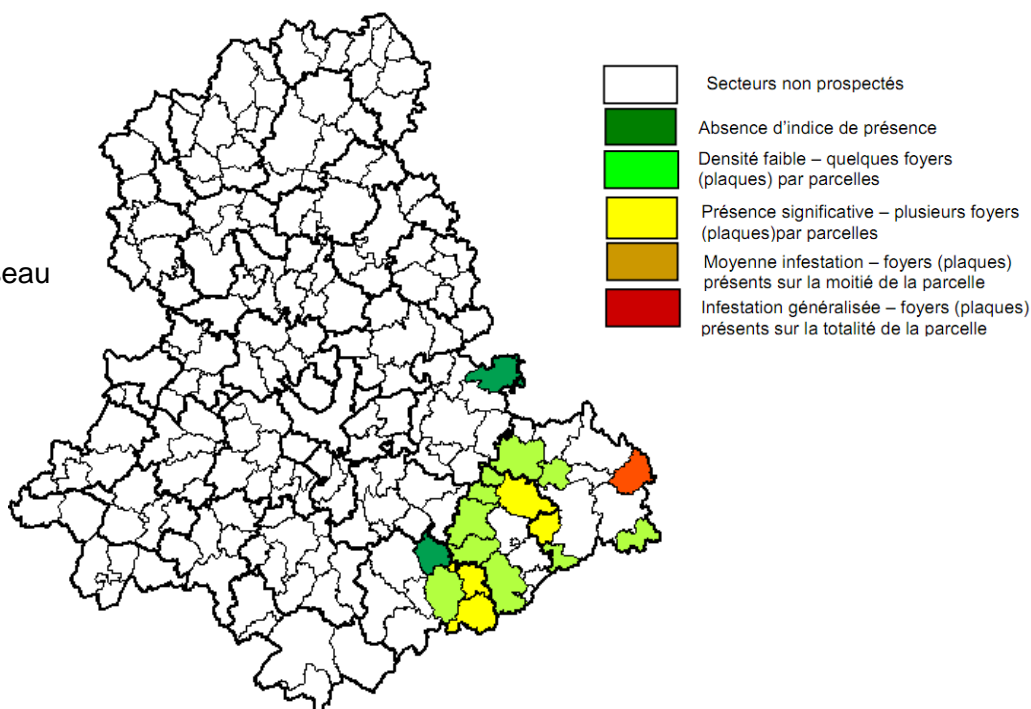
Le cycle de reproduction des campagnols devrait donc être actuellement sur sa fin. Cependant un automne doux comme nous l'avons connu l'année dernière peut permettre aux rongeurs de produire plusieurs portées de plus.

## • Situation en Limousin : observations du réseau

### ○ HAUTE-VIENNE (87)

La situation spatiale en Haute-Vienne est identique aux périodes précédentes avec une présence du campagnol sur trois cantons du sud-est du département.

Cartographie :  
résultats des  
observations du réseau  
sur parcelles de  
référence (87)



CANTONS	Classe été 2012 <sup>1</sup>	Classe automne 2012 <sup>1</sup>	Evolution
EYMOUTIERS	0.5	1.75	↑
ST GERMAIN LES BELLES	0.5	0.62	→
CHATEAUNEUF LA FORET	0.85	0.58	↓
ST LEONARD DE NOBLAT	0	0	→

**Légende :** ↓ déclin      → stable      ↑ croissance      ● pullulation

- Canton de ST GERMAIN LES BELLES : on observe sur les prairies prospectées une légère augmentation des indices de présence. Sur les parcelles qui présentaient des densités faibles de populations au printemps et en été, on relève aujourd'hui des présences significatives de tumuli frais, ce qui traduit une activité en cours.

<sup>1</sup> Moyenne issue des observations réalisées sur les parcelles de référence et par canton, à partir des classes d'observation :

- Classe 0.5 = Présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) sur moins 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
- Classe 1 (présence significative) = Présence de monticules de CT sur 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
- Classe 2 = Présence de monticules de CT sur la moitié des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
- Classe 3 (infestation généralisée) = Présence de monticules de CT sur plus des 2/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>

Cf. méthode d'observation décrite en page 2 du Bulletin précédent.

- Canton de CHATEAUNEUF LA FORET : les observations effectuées indiquent une stabilisation des effectifs avec densités faibles de populations. Pour la commune de Neuvic Entier, qui présentait une infestation moyenne sur la parcelle de référence (foyers présents sur la moitié de la parcelle) cet été, il semblerait qu'un déclin des populations de campagnol terrestre soit engagé, avec aujourd'hui, une présence significative de foyers actifs (présence de monticules sur 1/3 de la parcelle).
- Canton d'EYMOUTIERS : la situation reste stable sur la majorité des communes avec des indices de présence montrant des densités faibles de population. Seule la situation sur la parcelle de référence située sur la commune de Beaumont du Lac semble inquiétante : la classe d'évaluation pour cette dernière est passée de 1 à 3 soit de « présence significative » à « infestation généralisée » de la parcelle, indiquant une forte activité sur cette zone.

**Conclusion :** sur le département de la Haute-Vienne, la présence de campagnols terrestres, pour cet automne, ne paraît pas trop préoccupante. En effet, la légère augmentation des populations ne correspond certainement qu'à la reprise d'activité due au cycle normal de reproduction de l'animal et donc à la présence de « jeunes » sur les parcelles observées.

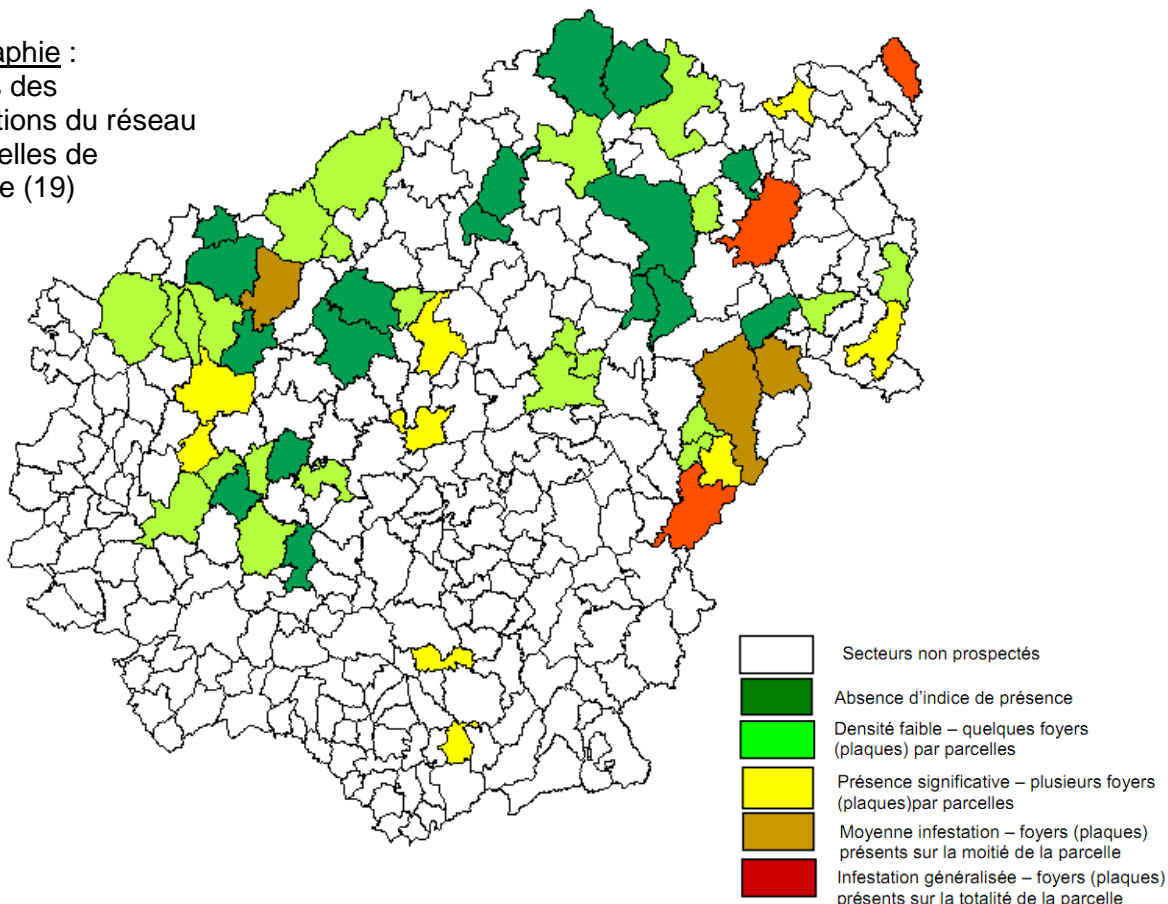
### ATTENTION VIGILANCE

La situation sur la parcelle de référence de Beaumont Du Lac reste cependant inquiétante. Même s'il ne s'agit peut être que d'un cas isolé, dû à une combinaison de plusieurs facteurs favorables, il pourrait aussi être l'épicentre d'un nouveau cycle de pullulation sur ce secteur. Une surveillance rapprochée sur ce secteur s'impose.

#### ○ CORREZE (19)

En Corrèze, le niveau de présence des populations de campagnols terrestres semble évoluer de manière différente par rapport aux deux autres départements de la région.

**Cartographie :**  
résultats des  
observations du réseau  
sur parcelles de  
référence (19)



canton	Classe été 2012 <sup>2</sup>	Classe automne 2012 <sup>2</sup>	Evolution
BUGEAT	1	0.5	↓
SORNAC	0.5	0	↓
TREIGNAC	0.5	0.5	→
USSEL	1	1.5	↑
NEUVIC	0.75	1.5	↑
LUBERSAC	0.5	0.5	→
UZERCHE	0.9	0.5	↓
VIGEOIS	0.62	0.66	→
BORT LES ORGUES		0.5	→

**Légende :** ↓ déclin      → stable      ↑ croissance      ● pullulation

- Plateau de Millevaches (cantons de BUGEAT, SORNAC, TREIGNAC, MEYMAC, EGLETONS) : les observations effectuées cet automne confirme le déclin des populations entamé au printemps. En effet, les parcelles suivies sur le Plateau présentent pour la plupart des « densités faibles » de présence de campagnols, certaines étant même indemnes d'indice de présence frais.
- Secteur sud-est (cantons de ST PRIVAT, ARGENTAT, LA ROCHE CANILLAC) : Il semble que la situation actuelle soit identique à celle relevée au printemps. Les parcelles observées présentent en effet quelques foyers actifs sur les parcelles (« densité faible ») allant sur certaines jusqu'à plusieurs foyers actifs (« présence significative »). Attention cependant, les données obtenues sur cette zone proviennent uniquement d'observations faites sur des parcelles flottantes.
- Secteur ouest (cantons de UZERCHE, VIGEOIS, CORREZE, LUBERSAC, SEILHAC) : les parcelles observées présentent également des indices allant de « densité faible » à « présence significative » de monticules. La situation évolue également peu sur ce secteur du département comme le laissait supposer les observations des deux périodes précédentes. La limite de la zone colonisée par les campagnols terrestre n'a, elle, non plus évolué.
- Haute-Corrèze (cantons de USSEL, NEUVIC, EYGURANDE, LAPLEAU, BORT LES ORGUES) : on observe sur cette zone, une augmentation significative des foyers de campagnol terrestre avec des indices frais de présence. La présence au printemps était de « faible » à « significative », elle est aujourd'hui de « significative » à « infestation généralisée » sur deux parcelles de référence suivies (Ussel, La Roche près Feyt). Il semblerait également que le canton d'Eygurande soit le plus touché par cette augmentation importante d'activité.

**Conclusion :** la situation reste relativement calme sur les prairies corréziennes. La « zone de front d'attaque » du campagnol terrestre n'a plus évolué depuis le printemps et la plupart des cantons restent sur des « densités faibles » de populations de campagnol terrestre.

### ATTENTION VIGILANCE

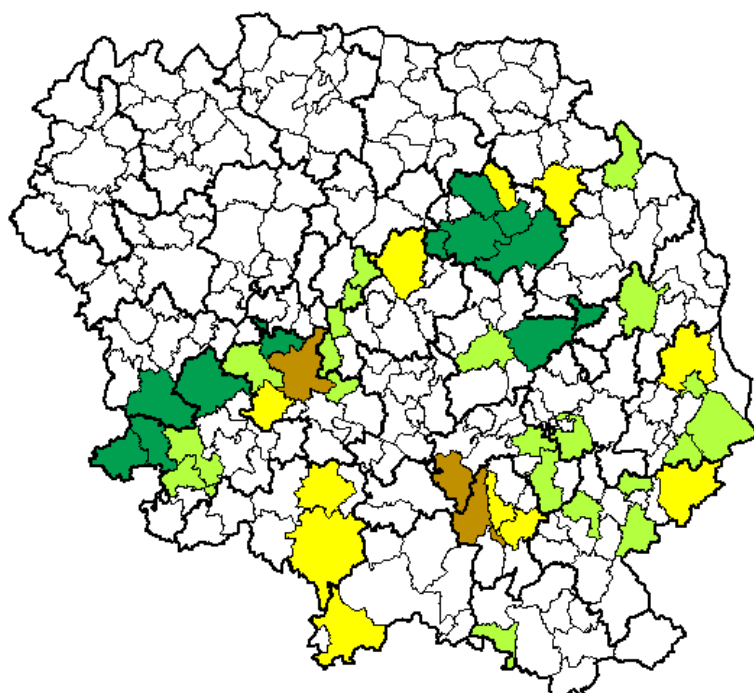
Bien que sur la plupart des cantons la situation semble calme, la Haute-Corrèze et plus particulièrement les cantons de Eygurande et Neuvic présentent les signes d'une activité importante pouvant laisser présager d'un prochain cycle de pullulation de campagnol terrestre. La vigilance reste donc de rigueur, particulièrement sur cette zone.

<sup>2</sup> Moyenne issue des observations réalisées sur les parcelles de référence et par canton, à partir des classes d'observation :

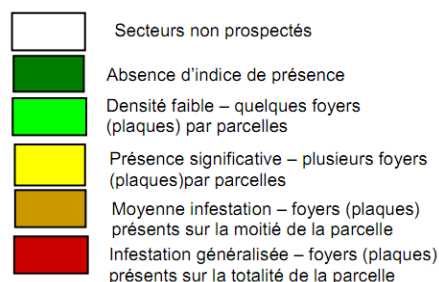
- Classe 0.5 = Présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) sur moins 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
  - Classe 1 (présence significative) = Présence de monticules de CT sur 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
  - Classe 2 = Présence de monticules de CT sur la moitié des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
  - Classe 3 (infestation généralisée) = Présence de monticules de CT sur plus des 2/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>
- Cf. méthode d'observation décrite en page 2 du Bulletin précédent.

○ **CREUSE (23)**

En Creuse, la situation des populations de campagnols terrestres évolue très peu.



**Cartographie :**  
résultats des  
observations du réseau  
sur parcelles de  
référence (23)



canton	Classe été 2012 <sup>3</sup>	Classe automne 2012 <sup>3</sup>	Evolution
EVAUX LES BAINS	1	0.5	↓
FELLETIN	0.83	1.12	→
CROCQ	1	0.66	↓
CHAMBON/ VOUEZE	0.75	0.5	↓
BOURGANEUF	0.5	0.5	→
AUBUSSON	0	1.25	↑
ROYERE DE VASSIVIERE	0.75	1	→
CHENERAILLES	0.5	0.5	→
BOUSSAC	0.5	1	→
JARNAGES	0.5	0	↓

**Légende :** ↓ déclin      → stable      ↑ croissance      ● pullulation

- Est Creuse (cantons de EVAUX, CHAMBON, CHENERAILLES, BOUSSAC, JARNAGES) : on relève sur les parcelles des « densités faibles » à une « présence significative » de monticules frais de campagnols. Certaines parcelles de référence observées sur la zone de front ne présentent plus, cet automne, de tumuli frais. Peu d'activité sur cette zone.
- Sud – Sud-Ouest Creuse (cantons de FELLETIN, CROCQ, BOURGANEUF, ROYERE, AUBUSSON) : sur cette partie du département, avec le plus ancien historique de présence

<sup>3</sup> Moyenne issue des observations réalisées sur les parcelles de référence et par canton, à partir des classes d'observation :  
 - Classe 0.5 = Présence de monticules de Campagnols Terrestres (CT) sur moins 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>  
 - Classe 1 (présence significative) = Présence de monticules de CT sur 1/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>  
 - Classe 2 = Présence de monticules de CT sur la moitié des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>  
 - Classe 3 (infestation généralisée) = Présence de monticules de CT sur plus des 2/3 des intervalles 5x5 m<sup>2</sup>  
 Cf. méthode d'observation décrite en page 2 du Bulletin précédent.

de campagnol terrestre, les indices de présence laissés par les campagnols terrestres montrent des densités relativement faibles de présence : les relevés effectués s'échelonnent de « densité faible » à « présence significative ». Seules deux parcelles présentent des foyers frais présents sur la moitié de la parcelle (St Marc à Frongier, St Quentin la Chabanne).

Conclusion : Les densités de présence de campagnols restent relativement faibles pour cet automne, la situation en Creuse est stable depuis ce printemps et cet été ; c'est d'ailleurs sur ce département que la situation a le moins évolué.

### ATTENTION VIGILANCE

Malgré les faibles densités de cet automne, la vigilance reste de rigueur sur l'ensemble du département. En cette période de faibles densités de présence, l'observation et la mise en œuvre d'actions visant une bonne maîtrise des populations, doivent se renforcer pour maintenir les populations de campagnols terrestres les plus basses possibles.

### ○ SYNTHÈSE REGIONALE LIMOUSIN

Les observations faites sur les parcelles de référence et flottantes cet automne, indiquent des densités faibles de présence de campagnols à l'échelle de la région. Elles confirment, en partie, la tendance observée au cours de l'année (cf. bulletins précédents).

Quelques secteurs sont néanmoins concernés par une hausse significative des populations de campagnols terrestres. La Haute-Corrèze et le canton d'Eymoutiers en Haute-vienne nécessitent une attention particulière, en effet, la présence de parcelles présentant une « infestation généralisée » pourrait montrer un début de cycle de pullulation sur ces zones.

#### • Période de risque

Le risque de dégâts est présent tout au long de l'année. Les campagnols terrestres dégradent les prairies de manière régulière en creusant leurs réseaux de galeries. Même si le risque de pullulation est le plus élevé au printemps, la quantité d'adultes reproducteurs qui vont passer l'hiver ne doit cependant pas être négligé, puisqu'ils seront à l'origine des populations printanières.

#### • Seuil de nuisibilité

La présence de quelques foyers par parcelle constitue déjà un seuil de nuisibilité. En effet, dès l'apparition de tumuli frais et de galeries, les campagnols provoquent de nombreux dégâts par la terre qu'ils rejettent dans l'herbe et par la détérioration du sol qu'ils provoquent avec leurs galeries.

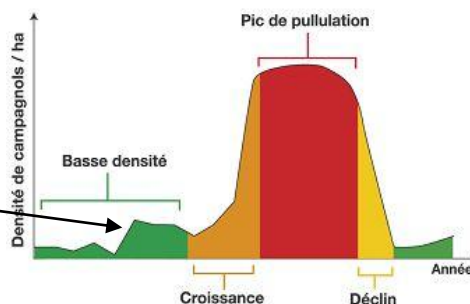
#### • Evaluation du risque

A l'exception de la Haute-Corrèze (19) et du secteur de Beaumont du Lac (87) pour lesquels une dynamique de hausse de population reste à confirmer, aucun signe ne laisse présager d'un cycle de pullulation généralisé à l'ensemble de la région. Il convient toutefois de rester vigilant : même si la période de reproduction du campagnol terrestre prend fin en octobre avec la chute de température, un hiver doux pourrait cependant permettre des cycles de reproduction supplémentaires.

La hauteur d'herbe va d'une part favoriser la présence des campagnols en freinant la prédation, et d'autre part limiter l'évaluation du niveau d'infestation : restez donc vigilants.

Situation automne 2012 en  
Limousin : **basse densité**

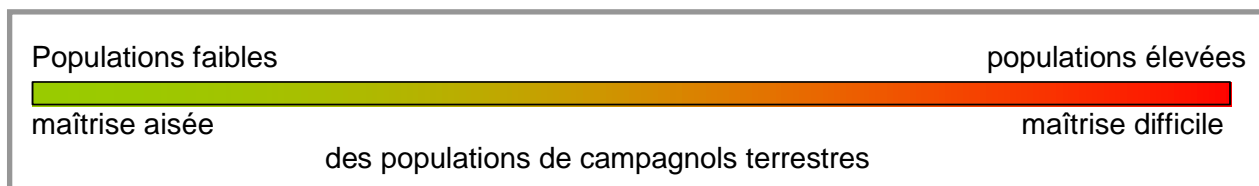
Source schéma : [www.campagnols.fr](http://www.campagnols.fr)



## • LIMITER LES EFFETS DU CAMPAGNOL TERRESTRE DANS LE TEMPS

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies.

**RAPPEL** : Il est important, quelle que soit la méthode utilisée, de la réaliser en basse densité de population. (Cf. Bulletin de Santé du Végétal N°2 du 19/07/2012 disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>)



### Les astuces du moment :

C'est une époque privilégiée pour mettre en œuvre différents moyens pour limiter les populations de campagnols et diminuer les risques de dégâts pour l'année suivante :

- **Profiter de la pousse de l'herbe** encore active : bien **gérer le pâturage** (temps de séjour < 7 jours, pression de pâturage avec un chargement instantané d'au moins 15 UGB/ha)\*, afin de favoriser au maximum le dérangement causé au campagnol terrestre.

\* préconisations du Programme Structurel Herbe et Fourrages Limousin

- **Broyer les refus** en fin de pâture afin de détruire les zones refuges pour le campagnol à l'approche de l'hiver. En effet, les touffes d'herbes importantes laissées dans les prairies permettent aux campagnols de trouver des refuges pour se mettre à l'abri du froid mais aussi des prédateurs. Un simple broyage des refus permet de limiter tous les effets néfastes d'un couvert végétal trop épais.

Photo : source <http://fr.kverneland.com/>



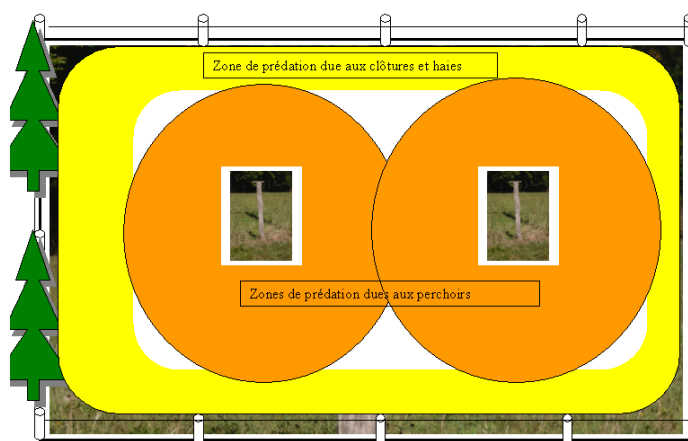
- **Poser des perchoirs** dans les pâtures, pour faciliter la prédation des rapaces, lorsque les animaux sont sortis et que le broyeur a été passé, ce qui permet de diminuer le nombre de campagnols adultes restant dans les parcelles. Diminuer ainsi le nombre de campagnols présents en sortie d'hiver permet de limiter le potentiel reproducteur de l'espèce. Pour cela, la pose d'environ 2 perchoirs / Ha peut être suffisante.

Photo FDGDON87



Pour construire un perchoir, un piquet en bois de 1,5 à 2 mètres avec un tasseau posé en travers suffit amplement. L'objectif est de permettre aux rapaces de se poser régulièrement (à l'intérieur de la parcelle), en lui mettant ainsi à disposition une nouvelle zone de chasse.

Plus le perchoir sera haut, plus le cercle d'activité des rapaces sera étendu. De plus il vaut mieux disposer le perchoir à côté de la zone infestée que directement dessus afin de favoriser l'envol du prédateur.

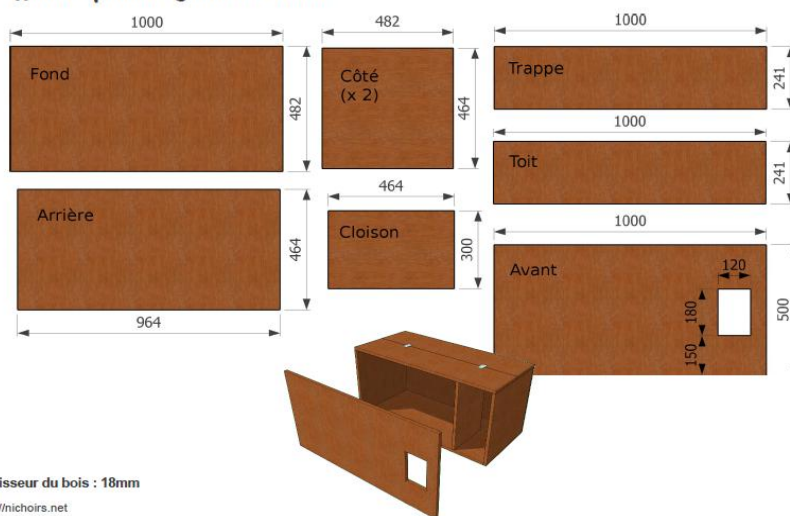


- **Construire et poser des nichoirs** à chouettes dans les vieux bâtiments pendant les mois d'hiver, ce qui va leur permettre de trouver de nouveaux refuges et des zones idéales à leur future nidification, assurant ainsi leur présence sur l'exploitation



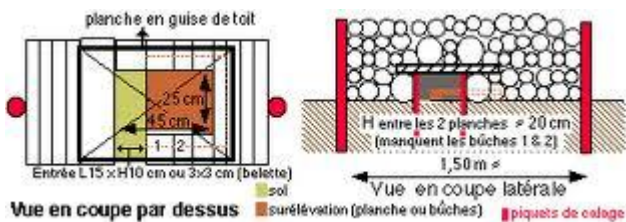
Photo : Nichoir  
Source <http://lorenzo34.free.fr/>

Nichoir pour la Chouette effraie



Épaisseur du bois : 18mm  
<http://nichoirs.net>

- **Préserver les tas de cailloux** en bordure de parcelles, permet aux petits mustélidés de trouver gîte et couvert pour l'hiver, mais également de préparer de nouveaux lieux de reproduction. Ces petits mammifères étant spécialisés dans la prédation des petits rongeurs, ne pas hésiter à favoriser ce type d'aménagement.



Source : [membres.multimania.fr](http://membres.multimania.fr)



- **Poser des pièges** pendant les travaux d'entretien sur les clôtures, permettra également de réduire un peu plus le nombre de « rats taupiers » dans les parcelles. Un relevé régulier des pièges durant la journée est nécessaire.

Photo FDGDON87





## TAUPE (*TALPA EUROPAEA*)

---

- **Éléments de biologie**

Cf. *Bulletin de Santé du Végétal* n°1 du 11/05/2012, disponible sous <http://www.limousin.synagri.com/>

- **Situation en Limousin**

La taupe est toujours aussi régulièrement présente dans nos prairies limousines. Malgré le peu d'activité relevée cet été et ce début d'automne, les précipitations de ces dernières semaines ont engendré une augmentation du nombre de taupinières sur l'ensemble des parcelles concernées. Les taupinières sont d'autant plus visibles en ce moment dans les prairies nouvellement semées.

- **Période de risque**

Le risque de nuisance de la taupe est surtout important au printemps sur les prairies permanentes (période d'élevage des jeunes) mais à l'automne le risque le plus important se situe sur les semis de prairies.

- **Seuil de nuisance**

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre. Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Ils peuvent également limiter la levée des prairies nouvelles.

- **Evaluation du risque**

Les galeries creusées par la taupe, peuvent jouer un rôle important dans la rapidité du déplacement des populations de campagnols terrestres.

- **Mesures prophylactiques**

L'utilisation de pièges participe à la régulation des populations de taupes.

## CAMPAGNOL DES CHAMPS (*MICROTUS ARVALIS*)

---

- **Éléments de biologie**

*Rappel* : le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants (le double du campagnol terrestre), mais son espérance de vie est d'à peine un an.

Le parcellaire limousin fait que cette espèce est relativement discrète dans notre paysage agricole, le nombre important de haies favorisant la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

- **Situation en Limousin**

Le campagnol des champs est moins présent sur les prairies limousines suivies et toujours en densité faible. Dans les vergers limousins, où l'inquiétude se faisait sentir au printemps, la situation ne semble plus autant préoccupante.

- **Seuil de nuisance et évaluation du risque**

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins qu'une perte de quantité de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque.

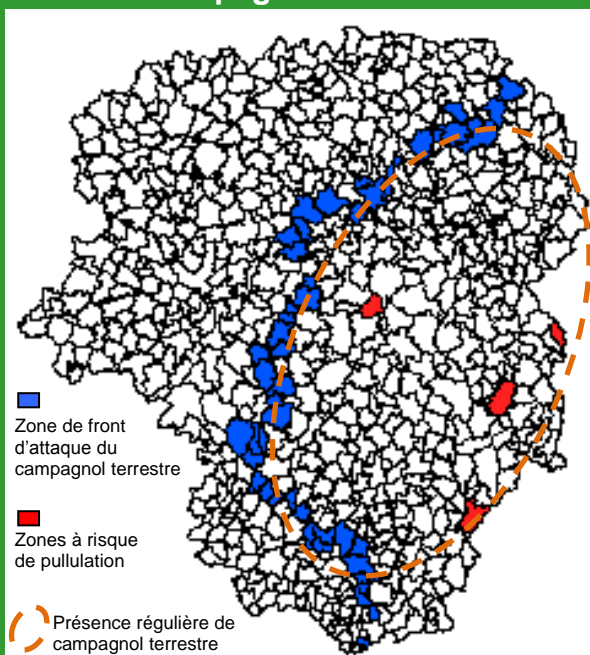
De plus, la présence d'anciennes galeries de campagnols des champs peut être un vecteur important de l'implantation de campagnol terrestre dans les prairies.



Dégâts de campagnols des champs  
Photo FDGDON87

## A RETENIR :

### Campagnols terrestres



Confirmation des densités faibles du printemps et de l'été sur la majeure partie de la région. Risque de pullulation sur la Haute-Corrèze (19) et sur le secteur de Beaumont du Lac (87).

Période actuelle idéale pour mettre en œuvre des méthodes alternatives de lutte : pression de pâturage, broyage des refus, pose de perchoirs, nichoirs, pièges

### Taupe

Présence régulière sur la région. Effectifs stables, avec cependant une augmentation de l'activité depuis le retour des précipitations

### Campagnols des champs

Effectifs en baisse sur toute la région (prairies).

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

### Campagnol terrestre :

En Limousin, 3 arrêtés préfectoraux fixent les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre par appâts empoisonnés à la bromadiolone pour l'année 2012.

Ces arrêtés préfectoraux fixent également le type de produit utilisable. Sur la région, seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON sont autorisés pour la lutte collective contre le campagnol terrestre ; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire. Une évaluation du niveau d'infestation de la parcelle est nécessaire au préalable, pour disposer du produit et pouvoir réaliser les traitements.

**Taupe** : La lutte chimique par fumigation (PH3) contre la taupe, est réglementée.

Pour en savoir plus : <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Cas-particulier-de-l-utilisation>

**PROCHAIN BULLETIN :  
AVRIL 2013**



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

**N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**